

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Achats de places de spectacle

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser l'achat par la Direction de la Culture des places de spectacle indiquées dans le rapport, pour un montant total de 3 230€ TTC pour favoriser l'accès des collégiens aux spectacles culturels.

La dépense ainsi engagée, soit 3 230 €, sera imputée au budget départemental 2016, sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 311 et article 6232 dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**